



Paris, le lundi 29 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ressources et handicap : la révolte gronde ! Opération « L'APF réveille la majorité » dans les Pays de la Loire et dans le Morbihan

Suite au débat parlementaire sur les ressources des personnes en situation de handicap (AAH, pensions d'invalidité et rentes) dans le cadre de l'examen des lois de finances 2018, des adhérents APF des Pays de la Loire prennent l'initiative d'interpeller les parlementaires de la majorité avec l'opération « L'APF réveille la majorité ! » Mobilisation qui pourrait se déployer dans d'autres régions.

Si le gouvernement a annoncé une revalorisation de l'AAH à 900€, d'ici fin 2019, cette mesure ne concerne pas l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH.

Le gouvernement envisage notamment, au cours de ce premier trimestre, de supprimer le complément de ressources (179,31 € par mois) et de modifier les modes de calcul dans la prise en compte des ressources du conjoint.

Et déjà les bénéficiaires de pensions d'invalidité ne bénéficient plus de la prime d'activité depuis le 1^{er} janvier 2018 (soit une baisse de 70 à 230 € par mois pour des milliers de personnes).

Dans ce contexte difficile pour les personnes, l'APF accueille comme un signal fort l'initiative d'une cinquantaine de députés de différents groupes politiques qui viennent de déposer une proposition de loi visant à supprimer la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH. Ce qui démontre que les parlementaires peuvent intervenir pour influencer sur les orientations du gouvernement et relayer les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Annoncée en septembre dernier par le gouvernement, la revalorisation de l'AAH à 900€ aurait dû être une avancée. Elle cache une réalité moins satisfaisante.

Pour remplir l'engagement de campagne présidentielle, dans le contexte budgétaire actuel, le gouvernement a, en effet, décidé de réduire le périmètre des bénéficiaires.

Ainsi de nombreuses personnes ne pourront pas bénéficier de cette augmentation :

- Les allocataires de l'AAH vivant en couple ne bénéficieront pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat, les nouveaux modes de calcul neutralisant la revalorisation. Sauf pour les couples qui sont tous deux en situation de handicap.
Comment accepter que les choix de vie et sentimentaux soient ainsi limités ?
- Les bénéficiaires du complément de ressources perdront jusqu'à 90€ par mois s'ils sont éligibles à la majoration pour la vie autonome, mais plus de 179€ s'ils ne le sont pas. Cette perte de pouvoir d'achat est inacceptable !
- Et les bénéficiaires de pensions d'invalidité, qui ne touchent plus de prime d'activité depuis le 1^{er} janvier, subissent une perte de 158€ par mois en moyenne. L'APF a constaté des baisses de 70€ à 230€ par mois par personne !

Face à cette situation inacceptable, l'APF a interpellé le gouvernement avec la pétition « [AAH, pensions d'invalidité : Non au recul des droits et à l'aggravation de la précarité](#) », signée déjà par près de 42.000 personnes et portée par 11 associations.

L'APF sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance

www.twitter.com/apfhandicap



Cependant, le gouvernement est resté sourd à ces interpellations et assume sa position qui aggrave la précarité de nombreuses personnes en situation de handicap qui vivent avec des revenus très modestes.

C'est pourquoi des personnes en situation de handicap se mobilisent et descendent dans la rue pour interpellier leurs parlementaires !

L'APF rappelle son objectif : Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté ! Cet objectif s'inscrit dans l'engagement de la France à éradiquer la pauvreté dans le cadre de l'agenda 2030.

Rassemblements « L'APF réveille la majorité ! »

En Loire-Atlantique et dans le Morbihan, des adhérents de l'APF se mobilisent aujourd'hui à partir de 9h. Ils ont décidé de dénoncer les mesures du gouvernement qui aggravent la précarité de milliers de personnes en situation de handicap en se rassemblant devant les permanences des parlementaires.

Ils se mobilisent pour faire entendre leur déception et demander des ressources décentes permettant aux personnes en situation de handicap de sortir enfin de la pauvreté.

Des actions à suivre sur les réseaux sociaux de l'APF : [Facebook](#) et [Twitter](#).

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37